La Gazette de la FFMC63

1er trimestre 2020 n°71

Face à la situation sanitaire en France et la décision de confinement, le C.A de votre antenne FFMC 63 annule les réunions publiques ainsi que toutes ses organisations, balades et actions.

Si vous êtes confinés chez vous, faites briller les chromes pour de futures balades et si vous êtes au boulot, courage et prudence. Enfin, et surtout certains d'entre vous font partie du personnel de santé et nous leurs adressons toute notre gratitude pour leur dévouement.

Fédération Française des Motards en Colère Puy de Dôme

Une publication FFMC 63 - ISSN 0753-3454
Imprimé par l'Imprimerie Decombat - Ne pas jeter sur la voie publique
Directeur de la publication Richard BOURLET
FFMC63 50,rue Auger - 63100 Clermont Ferrand
téléphone : 06.52.47.63.18 – E mail : ffmc63@ffmc.fr - site internet : http://63.ffmc.fr

FFMC 63 MOTARDS EN COLERE PUY DE DOME

La Pierre dans le Puy le Journal d'Information des Motards(es) Auvergnats(es)

Pourquoi adhérer à la FFMC en 2020 ?

Une illustration à travers la récente Loi sur l'Orientation des Mobilités. La moto : une absence notable et bien regrettable.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été approuvé le 19 novembre 2019. La ministre des Transports et le secrétaire d'Etat aux transports ont salué *un* projet qui a pour vocation de relancer une mobilité "*en panne"* tout en développant des *"transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres"*.

Bien évidemment, cette loi intègre toute la panoplie des nécessaires ajustements de nos comportements de mobilité, de déplacements et d'habitudes de voyages pour tenir compte des problématiques environnementales. Si, de nos jours, il est bien un objectif qui passe avant tout le reste (avant les problèmes de sécurité ou de déplacements prohibitifs ou impossibles), c'est bien celui de respirer un air pur, en bonne santé, et dans une nature bien verte. Il était temps car tout le monde a bien vu que l'État s'occupe d'abord des taxes sur les carburants, des bonus-malus pour les voitures, des surtaxes aéroportuaires ou aériennes, des limitations de vitesse et de la pléthore de radars modernisés saupoudrés à tous les endroits les plus piégeux du territoire. Au moins la loi ne comporte pas de mesures motophobes, c'est toujours ça !

Une enveloppe de 13,4 milliards d'euros sera affectée sur la période 2018-2022 au développement des infrastructures et concernant les routes celles exclusivement sous son contrôle : les nationales. Vu l'historique de la gestion de l'infrastructure par l'État sur les décennies précédentes, on devine que le succès futur de cette ambition est loin d'être acquis. Et pourtant quelle importance pour nous motards et notre sécurité ! Un combat qui dure et durera donc encore longtemps pour la FFMC.

Très concrètement, on parle de covoiturage, du vélo, de la trottinette ou de la voiture électrique qui concernent essentiellement les citadins des grandes villes. Les ruraux ayant des dizaines de kilomètres de déplacements quotidiens devront trouver un autre moyen ou se faire les mollets. Pour le reste, c'est une pléiade d'idées malines comme des Zones à Faibles Emissions (qui revient grosso modo à y interdire les véhicules), comme des voies réservées (ce qui revient là encore à y interdire les véhicules), comme une extension des interdictions de circuler en cas de pollution (ce qui va, on s'en doute, ne pas améliorer les capacités de déplacement).

Comme prévu, ce nouvel assortiment d'articles législatifs n'entend pas régler quelque problème de mobilité que ce soit. Il s'agit avant tout d'**orienter**, aussi autoritairement que possible, les choix des Français dans leurs modes de transport. La voiture, et hélas aussi la moto, constituent une menace. Les récentes études climatiques et environnementales ont donné de nouveaux arguments imparables médiatiquement pour culpabiliser les automobilistes et les motards, ponctionner encore les contribuables, et rançonner tant et plus les conducteurs. S'il y a une orientation dans cette loi, ce n'est pas pour la mobilité, mais bien contre celle des individus. La preuve : parmi les mesures dites « *vertes* » de la loi LOM figure l'objectif de mettre un terme à la vente des véhicules roulant à l'essence et au diesel d'ici 2040. Adieu donc nos belles motos telles que nous les connaissons aujourd'hui !

Mis à part l'entretien des infrastructures et le vœu pieu de mettre un terme à la vente des moteurs thermiques, le projet de loi ne chamboule pas réellement les codes. L'accent sera mis sur une plus forte régulation du développement des déplacements en ville : vélo, trottinettes, gyropodes et voitures électriques en libre -service. Rien là encore sur l'usage et les avantages du 2RM qui constitue une solution crédible à l'engorgement des villes.

Zoomons toutefois sur quelques-unes des mesures promulguées par cette loi :

● Le forfait mobilité

Le gouvernement avait annoncé sa création en novembre 2018. Avec ce forfait, les employeurs peuvent désormais verser jusqu'à 400 euros par an à leurs salariés sans charge ni fiscalité, qui font le trajet domicile-travail à vélo, en covoiturage ou en voiture électrique. Le 2RM a été oublié alors que, hors de nos frontières, il est encouragé !

● Les navettes autonomes

À partir de 2020, ce type de véhicule sera autorisé à circuler sur route et non plus sur circuit. Cette initiative doit d'abord être expérimentée dans seize villes, dont Rouen, Nantes et beaucoup plus proche de nous …Vichy. A la FFMC on dit « attention danger » quant à la détection et la prise en compte des 2RM par ces véhicules autonomes.

● Les zones à faible émission

Les communes peuvent créer des «zones à faible émission» (ZFE) interdisant la circulation des véhicules polluants à certains créneaux horaires. Pour mémoire à l'heure des élections municipales, Clermont-Ferrand a déjà la sienne.

● Le retour au 90 km/h

L'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation (le président du conseil départemental, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale) peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le Code de la route. Cette décision ne peut intervenir qu'après avis de la commission départementale de la sécurité routière, sur la base d'une étude d'accidentalité portant sur chacune des sections de route concernées. Les conditions du changement sont donc … quasi impossibles.

Malgré la grogne des usagers et la fronde des parlementaires, le retour aux 90 km/h est bien mal engagé. Fin du débat, RDV sera pris par la FFMC à l'issue de la fameuse « période de test » de 2 ans.

● Les voies réservées

L'État et les communes qui géreront les routes peuvent désormais créer des voies réservées à certains types de véhicules, tels que les bus ou les voitures électriques. Quid des 2RM qui pourraient en bénéficier également ? A priori ce sera interdit pour nous.

● Les restrictions de circulation en cas de pollution

La loi mobilités instaure des restrictions systématiques de circulation en cas de dépassement ou de risque de dépassement du seuil d'alerte en cas de forte pollution. Le combat contre la vignette Crit'Air va se poursuivre pour les motos qui constituent une réelle solution. A suivre.

La répression

Les pouvoirs publics engagent comme d'habitude un nouveau volet répressif. Cette fois c'est le téléphone au volant qui est particulièrement visé, ce dont nous ne nous plaindrons pas. De même, et pour des raisons évidentes, l'alcool et les stupéfiants. Par contre rien sur la prévention et la formation comme le prône la FFMC.

Le « rétrofit »

Depuis 1954, il est interdit de transformer un véhicule en France sans l'accord du constructeur. Depuis février 2020 la transformation d'un véhicule thermique en électrique (on appelle cela le rétrofit) sera autorisée en France. Des entreprises certifiées pourront transformer en théorie tout type de véhicule, du deux-roues jusqu'au bus, à l'exception des véhicules de moins de 5 ans et de ceux qui ont une carte grise collection. Sont donc particulièrement concernés les véhicules anciens. Mais à quel coût ? Historiquement, dans tous les pays où le rétrofit est arrivé, c'est par les voitures anciennes avec des propriétaires capables de mettre 20.000 € sur une transformation ! Un coût qui pourrait fortement baisser dans le cas de processus industriel à grande échelle et si des aides renforçaient cette transformation.

Le développement de la technologie hydrogène (fortement soutenue localement par Michelin) pourrait ainsi cons-

La Moto : une absence notable et regrettable

titiuer une alternative à l'électrique tel que nous le connaissons aujourd'hui. Mais on voit encore mal comment ces avancées technologiques pourraient s'appliquer à nos motos…

Qui roule aujourd'hui en véhicule électrique?

Les voitures électriques sont devenues une obsession pour de nombreux automobilistes. Pour nous motards plutôt une source d'inquiétude surtout depuis que les pouvoirs publics font le « buzz » en décrétant la fin des ventes de véhicules à énergies fossiles d'ici 2040 !

D'ici là, les constructeurs devront respecter des paliers très ambitieux de réduction des émissions de CO2 qui rendent indispensables le recours à la propulsion électrique. Il est déjà certain que les normes techniques de nos motos (euro 5 désormais) ne pourront pas évoluer davantage et s'aligner sur les normes automobiles. Cette conversion « forcée » ne va pas sans poser une multitude de questions. Pour de nombreux Français, la voiture (pour nous notre moto) est sacrée. 72 % des actifs utilisent encore leur véhicule quotidiennement pour se rendre au travail. Dans de nombreux territoires comme notre département du Puy-de-Dôme à dominante rurale, le véhicule privé constitue le seul moyen de déplacement.

Le parc électrique n'est pas très étendu. Il compte 203 910 véhicules de tous types dont 147 995 voitures particulières. 59 067 d'entre elles sont détenues par des professionnels. C'est ainsi que les particuliers convertis à la voiture électrique ne sont que 88 928 ! Ramenée aux 32,7 millions de voitures particulières du parc automobile français, la part des véhicules électriques n'excède pas 0,3 %. Mais leur progression est constante. En 2010, seulement 184 véhicules électriques avaient été immatriculés. En 2018, ils représentaient 31 059 immatriculations.

L'âge moyen du possesseur d'un véhicule électrique n'est pas différent de celui d'un véhicule à moteur thermique : 56 ans. Il s'agit d'un homme qui habite à plus de 70 % en milieu urbain. Cela remet en cause le dogme selon lequel ce type de véhicules serait plutôt destiné à la campagne, en raison notamment d'une plus grande facilité à recharger en habitat individuel qu'en habitat collectif. Le kilométrage moyen annuel serait de 8 664 km donc pas très éloigné de celui des véhicules à moteur essence (9 000 km) mais bien inférieur à celui des diesels (15 900 km). Mais la voiture électrique est loin d'être le seul véhicule du foyer. La preuve qu'elle ne se prête pas à tous les usages. 36 % des propriétaires français d'électriques en ont deux ; 22 % trois et 6 % quatre ou plus. Surprise : ils sont 54 % à posséder un diesel comme seconde voiture, contre 39 % pour un modèle carburant à l'essence. Ce constat montre surtout les faiblesses du véhicule électrique : autonomie limitée, temps de recharge élevé et dépendant des performances des installations, infrastructure de recharge pas assez développée. On peut en déduire que la voiture électrique est réservée aux petits parcours ; le véhicule diesel aux grands trajets.

Nous motards ne roulerons jamais au diesel mais on ne peut que constater la similitude d'usage et de contraintes entre les automobiles et la moto quand on parle d'électrique. Est-ce vraiment la bonne alternative d'ici 2040 ? Les développements technologiques actuels ne repousseraient ils pas l'échéance annoncée de la fin du moteur thermique ?

Aujourd'hui, quand on parle de mobilité, de transports, d'infrastructures, de sécurité routière ou d'écologie, l'image de l'exercice du pouvoir se présente comme une fuite dans la communication, dans une parole intarissable, dans un enchaînement de postures. Bref, un grand spectacle narcissique où chacun cherche à sauver les apparences. Nous à la FFMC nous cherchons toujours le « bon sens » qui nous permet de pratiquer notre passion sans la limiter. A la FFMC on construit avec force et conviction. Rejoignez-nous ! Plus nombreux, plus forts !

MOTO MAGAZINE EN ACCÈS LIBRE

En cette période difficile, Moto Magazine doit faire face à deux difficultés :
le confinement pour limiter la propagation du Covid-19
et l'acheminement des magazines jusque dans les points de vente.
L'équipe des Éditions de la FFMC est placée en chômage partiel.
Cependant chacune et chacun d'entre nous restent mobilisés pour vous apporter notre soutien et l'information nécessaire pour entretenir votre passion.

Aussi nous avons décidé de vous offrir, en accès libre, le résultat de notre travail sur le numéro d'avril de Moto Magazine en version numérique.
140 pages d'essais, de tests et d'info, pour supporter cette période de confinement.
Et, en bonus, vous pourrez lire les 10 numéros précédents.

MOTO MAGAZINE

Pour cela, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application Moto Magazine sur les stores

L'APPLICATION MOTO MAGAZINE EST DISPONIBLE SOUS

Gagnant - Gagnant

Parce que pour la Mutuelle des Motards, un motard mieux formé c'est un motard plus assuré:

Si vous avez passé votre permis moto il y a moins de deux ans, au sein d'une moto-école respectant la charte AFDM (Association pour la Formation des Motards), la Mutuelle vous offre une réduction de 20% pendant 2 ans sur les garanties Responsabilité Civile, Protection juridique (hors Jurimotard) et Dommages Tous Accidents.

mutuelle des motards
LIBERTÉ ASSURÉE

Coronavirus et Solidarité

Face à l'urgence sanitaire liée au Coronavirus - Covid-19, le Mouvement motard FFMC, fort de ses valeurs de solidarité et de respect de la personne, ne peut que souscrire au principe de précaution.

Les bureaux du secrétariat national sont fermés au public dès ce lundi 16 mars. Une permanence téléphonique est assurée, mais nous demandons à tous de limiter les demandes, en particulier appels téléphoniques, aux cas d'urgence.

Les structures du mouvement motard FFMC, Mutuelle, Motomag, AFDM et FFMC Loisirs observent elles aussi ce principe de précaution. En particulier, la Mutuelle demande à tous d'utiliser en priorité l'espace personnel dédié à cet effet pour les contacter. Moto Magazine, devant le risque de retard dans sa publication, fait appel à la compréhension de ses lecteurs. De même, l'information moto sur internet risque fort d'être très réduite ces prochaines semaines…

Dans l'attente d'un retour à une situation normale, faisons preuve d'abord et avant tout de solidarité et de respect, comme il se doit de par nos valeurs de motards et de citoyens.

Les déplacements doivent être justifiés par une attestation soit personnelle soit de l'employeur, dont les modèles sont joints à cet article. Soit vous remplissez les modèles joints (le document pdf comporte des champs éditables (modifiables) qu'on peut modifier sur ordinateur, soit vous vous en inspirez pour faire votre attestation sur papier libre ! Attention, le document doit être sur papier, le smartphone ne suffit pas contrairement à une énième fake news…

FFMC
MOTARDS & CITOYENS

Vintage Rides - Top 5 de nos documentaires, à visualiser en ligne

Nous espérons que vous allez bien et que vous êtes tous confortablement installés chez vous.

Dans l'équipe depuis quelques jours, on se partage nos bons plans vidéos, livres, documentaires, de quoi s'occuper pendant le confinement. Il est très probable que vous aussi, à défaut de pouvoir faire rouler votre bécane, vous ayez envie de vous évader. Alors on s'est dit : pourquoi ne pas créer un rendez-vous avec vous, pour partager du contenu autour de l'aventure moto ?

Pour commencer, on a sélectionné le top 5 de nos documentaires, certains diffusés sur TF1, d'autres que nous avons nous-mêmes produits. Cette sélection a créé quelques débats dans l'équipe, chacun ayant son top 5 personnel, mais on vous assure une chose : vous avez ici la crème de la crème.

Chaque jeudi, nous continuons à vous donner rendez-vous à 13h30, dans votre boite mail, avec du contenu sympa pour s'évader sur les routes du monde entier... le temps d'une heure ou deux.

D'ici quelques jours, il y aura même une surprise : l'accès en exclusivité à l'un de nos plus beaux films, l'histoire d'un voyage mémorable sur la glace en Mongolie, disponible en ligne pour la première fois.

En espérant que cela vous fasse plaisir.
Allez, c'est parti.

#5 - Géraldine au Rajasthan sur France 5 *(17'43)*
Gégé, les plus anciens Vintage Riders la connaissent bien. Cette guide moto, à l'origine de plusieurs circuits chez Vintage Rides, a connu son heure de gloire en passant sur France 5 en 2013. Et oui, ça remonte, et comme on dit : "ça ne nous rajeunit pas". Mais on visionne avec toujours autant de plaisir son road trip dans le pays des Maharajas.

#4 - Girls Ride 2018 *(28'13)*
Encore des femmes, encore au Rajasthan, oui mais cette fois elles sont douze ! On suit ici les participantes à la première édition de notre aventure moto 100% féminine. Pour des motardes qui hésitent parfois à se lancer dans un voyage à moto à l'étranger, elles nous livrent leurs impressions sur cette région dépaysante.

#3 - Reportage TF1 en Mongolie *(12'05)*
Changement de cap : direction les steppes mongoles. Grands espaces, nature à perte de vue... Notre fondateur Alex et notre guide moto Steven emmènent TF1 sur les traces de Genghis Khan pour une aventure moto de caractère. Ce qu'on adore dans ce reportage : la découverte de l'hospitalité mongole. Les nomades accueillent les Vintage Riders sous leur yourte et leur font découvrir leur mode de vie.

#2 - Cap sur l'Afrique du Sud *(25'34)*
Après avoir fait voyager des passionnés de moto en Asie pendant plus de 10 ans, nous avons lancé en 2018 notre premier circuit en Afrique. Au guidon de leurs fidèles Royal Enfield, François, Florian et Alex, notre fine équipe de motards chevronnés, part en reconnaissance sur les terres sud-africaines. Des paysages et des routes à couper le souffle et la rencontre avec les fameux Big 5, leur réservent bien des surprises !

#1 - Trésors Incas & Sommets des Andes *(17'29)*
Johann, notre guide aventurier national, ne nous déçoit pas lorsqu'il nous emmène sur l'Atliplano péruvien à la découverte du Machu Picchu, du lac Titicaca et de l'Amazonie. Son carnet de route filmé lors de ce road trip nous permet de partager avec vous les différents paysages qu'offre le Pérou et de partir à la découverte des vestiges de la civilisation Inca.

« Permis moto : Ce qui change »

Avec l'arrivée d'un Code de la Route spécifique moto (ETM : Examen Théorique Moto), toute personne détentrice d'un code de la route générique (ETG) en cours de validité (mois de 5 ans), ne peut plus accéder directement au permis moto. Actif depuis le 1er Mars, l'objectif de cette réforme est de mieux préparer les futurs Motards aux risques inhérents à la pratique du '2 roues' motorisé.

L'ETM sera, comme l'ETG, évalué sur 40 questions auxquelles il ne faudra pas excéder les 5 erreurs fatidiques (au total ; l'ETM compte 600 questions sur 8 thèmes).

« En agissant sur la formation du motocycliste, on travaille à réduire le nombre d'accidents » c'est ce que laisse entendre CSER/CISR. Si l'idée est bien sûr louable, elle n'est pas sans impacts.

Un impact financier d'abord car un même conducteur voulant obtenir les permis A & B doit maintenant s'acquitter de 2 examens (ETG & ETM) là où par le passé, un seul était requis. Et il est fort à parier que ce n'est pas le nouveau tracé de l'épreuve plateau qui viendra diminuer le nombre d'heures de formation.

L'autre impact prévisible est sur la difficulté à dérouler l'ensemble des épreuves et exercices. Avec un enchainement des épreuves lentes, rapides et de maniabilité dans une même session, le candidat au permis devra 'bachoter' pour retenir le tracé par cœur. Le circuit plateau peut être jugé plus complexe et nécessiter plus d'heures pour son apprentissage.

De bonnes nouvelles ? Oui avec la suppression des 12 fiches théoriques et une tolérance accrue sur le droit à l'erreur : la nouvelle formule autorise en effet de poser 3 fois le pied au sol (contre 1 fois auparavant).

Attention cependant, chute et erreur de parcours restent éliminatoires.

Souhaitons donc que la nouvelle génération de motards aborde cette réforme comme une évolution vers la facilité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire ou à relire l'article sur le sujet de Moto Magazine n°365 Mars 2020.

La trajectoire de sécurité

Interview Alain Andrieu Moto-école Easy Rider

A l'occasion de la nouvelle mouture du permis moto, nous avons posé quelques questions à Alain Andrieu, gérant de la Moto Ecole Easy Rider* à Clermont-Ferrand.

10 mn de +. Plus de virages. De meilleures trajectoires.

Selon toi, ce nouvel examen permettra-t-il aux futur(e)s motard(e)s d'être mieux formé(e)s ?

Je pense que le permis est plus facile d'accès aujourd'hui. Je le vois avec les jeunes. L'examen en circulation dure dix minutes de plus. Il y a donc plus de virages à négocier. Cela amène un meilleur apprentissage des trajectoires.

Quels effets positifs peut-on en espérer ?

Le demi-tour en circulation sera davantage maitrisé. Sur le plateau, il y a plus de fluidité entre le lent et le rapide. Ça colle mieux à la circulation actuelle.

Et le négatif ?

L'examen sur le plateau est plus compliqué, plus difficile à mémoriser. Il ne faut pas s'y perdre. Cela demande beaucoup d'apprentissage. Il n'y a plus les coupures d'autrefois qui donnaient la possibilité de se re-concentrer sur les différentes parties.

Quel point particulier de la formation est à développer, d'après toi, pour améliorer la prévention ?

Le freinage...et le temps de réaction! Ça conditionne le respect des distances de sécurité.

Comment vois-tu l'avenir du 2-roues motorisé ?

Tu m'en poses de drôles de questions! Il est amené à se développer. Surtout en milieu urbain. Sûrement le 2-roues électrique. Moi je souhaite que le 2-roues continue à vivre. Nous aurons des changements, des contraintes, mais en dehors de la passion, le 2-roues est une solution à l'engorgement.

Le mot de la fin... ou du futur ?

Il faudrait que les jeunes soient plus conscients du monde réel, notamment sur la route. Le monde virtuel des jeux leur donne une vision un peu trop réduite de la réalité.

Merci.

**Easy Rider est une moto-école du réseau AFDM, engagée pour un meilleur apprentissage de la pratique de la moto.*

MOTO DOME SERVICES

Atelier de réparation et entretien motos

www.moto-dome-services.fr

MARTIN CHRISTIAN

Tél : 04.73.61.89.12
Port : 06.09.96.26.87
motodome.services@gmail.com

24 Ter avenue d'Aubière
63800 Cournon d'Auvergne

MOTOS PLUS TRIUMPH CLERMONT 63

122 AVENUE DE COURNON 63170 AUBIERE

TRIUMPH CLERMONT 63

Tél : 04.73.61.20.36
Mail : motos.plus@wanadoo.fr
Rejoignez-nous sur facebook
triumph clermont 63

Showroom de 385 m2
présentation de la gamme MOTOS TRIUMPH
espace collection vêtements TRIUMPH

La FFMC avec les motards, pour les motards ENSEMBLE défendons la moto et sa pratique

DONNEZ VOUS LES MOYENS DE CONTINUER LE COMBAT AVEC LA FFMC

Adhérez à la adhésion 2020

FFMC 63
MOTARDS EN COLERE | PUY DE DOME

réunion publique tous les premiers jeudis du mois à partir de 20h30 - 50, rue Auger Clermont Ferrand

Nom : …… Prénom : ……
Date de Naissance : ……
Adresse : ……
……
Code postal : …… Ville : ……

Téléphone : …… Téléphone : ……
E – mail : ……
Moto : …… Profession : ……
Première adhésion ☐ Renouvellement ☐
Date : …… Signature :

Données personnellles : J'autorise *(cases à cocher)* : ☐ La FFMC à m'envoyer mensuellement sa lettre d'information ☐ La FFMC à transmettre mes données personnelles à Moto Magazine à m'envoyer mensuellement sa lettre d'information ☐ La FFMC à transmettre mes données personnelles à l'Assurance Mutuelle Des Motards à me contacter.

COUPON À REMPLIR ET À RETOURNER EN JOIGNANT UN CHÈQUE DE 42€ À L'ORDRE DE FFMC63

FFMC63 adhésion – 4 rue Martin Luther King 63370 Lempdes

En tant qu'adhérent de la FFMC, je bénéficie d'un abonnement au prix exceptionnel à Moto Magazine, pour plus d'information : jmeyer@motomag.com - 01 55 86 87 45

Adhésion couple FFMC63 : 70€ (offre soumise à condition) renseignements 06.52.55.62.19

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à sn@ffmc.asso.fr ». L'explication sur l'utilisation des données personnelles : http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article6772